

Conférence de presse Transports

Jeudi 1^{er} février 2007

1^e partie :

Les transports en communs

- **Huit nouvelles entreprises rejoignent le PDE de Montpellier Agglomération**
- **Le point sur le réseau de bus de l'Agglomération de Montpellier**
- **L'autopartage, un nouveau service de Montpellier Agglomération**
- **Création d'une Commission intercommunale pour l'Accessibilité**
- **Ligne 2 : une fréquentation en hausse constante**
- **Le tramway jusqu'à 2h du matin**
- **La ligne 3 est lancée**
- **Extension des parkings tramway**
- **Lancement de la tarification intermodale TaM-TER**

2^e partie :

Les modes de transports doux

- **Un véritable service public du vélo**
- **Montpellier Agglomération sensibilise les communes au Pédibus**

Contacts presse :

Francis Attard – 04 67 13 64 34

Julie Sanchez – 04 67 13 60 20

Une politique des transports cohérente

La politique de déplacements de l'Agglomération de Montpellier est basée sur la cohérence. Elle se fonde sur une organisation concentrique qui répond aux besoins de l'ensemble des habitants. Le socle de cette politique, c'est le Plan de Déplacements Urbains (PDU) adopté en 2002. Il vise à assurer la complémentarité des différents modes de transports, à harmoniser l'offre de transports sur l'ensemble du territoire, les politiques tarifaires et l'information. Il se décline en dix axes :

- Plus de cohérence d'ensemble, moins de déplacements ;
- Développer les transports collectifs ;
- Priorité aux modes de transports doux ;
- Mise en place d'un plan global de circulation ;
- Une gestion du trafic plus performante ;
- Un stationnement facilité ;
- Une meilleure organisation des livraisons de marchandises ;
- Préserver l'environnement et le valoriser ;
- Favoriser le développement durable du territoire communautaire ;
- Garantir la viabilité du système économique ;

Il fixe les grands objectifs que l'Agglomération s'est assignée en matière de développement durable et dont les résultats sont aujourd'hui éloquentes :

- 1^{er} ligne de tramway la plus fréquentée de France
- Plus des deux tiers du parc de bus au GNV
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite des deux lignes de tramway et de 75 % du parc de bus
- Augmentation de 20 % des piétons dans l'Ecusson depuis la mise en service des deux lignes de tram
- L'accès à l'Ecusson se fait à 40 % grâce aux transports en commun contre 35 % en voiture, alors que ce phénomène était inversé voici 10 ans
- L'usage des vélos a déjà presque doublé au cours des deux dernières années
- En janvier, après la mise en service de la ligne 2, la fréquentation du parking souterrain de la place de la Comédie a baissé de 10 %.
- Près de 20 000 salariés bénéficient aujourd'hui d'un Plan de Déplacements d'Entreprises

L'ensemble de ces actions, aussi multiples soient-elles, a pour objectif de limiter l'usage des véhicules individuels au profit des modes de transports en commun ou modes de transports doux. Il s'agit d'offrir aux habitants du territoire la possibilité de vivre dans un environnement de qualité, avec moins de bruit et moins de pollution. Les temps de transports sont ainsi limités par le développement de transports en commun plus rapides et le désengorgement de la circulation aux entrées de Montpellier.

Huit nouvelles entreprises rejoignent le Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) de Montpellier Agglomération

En septembre 2005, Montpellier Agglomération a signé la première convention Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) qui traduit sa volonté de préserver l'environnement et la qualité de vie. Le PDE est une démarche volontaire visant à proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés. Il mobilise trois partenaires : Montpellier Agglomération, TaM et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Onze conventions ont déjà été signées : Montpellier Agglomération, Ville de Montpellier, CCAS de Montpellier, ENJOY, TaM, Air Languedoc Roussillon, France Telecom, CRAM, GIP DSUA, INSEE, Yvelin (assurances).

Ces conventions concernent 7 200 salariés, dont 714 ont souscrit un forfait annuel TaM, soit 30% de l'ensemble des abonnés annuels plein tarif.

Aujourd'hui, huit nouvelles entreprises rejoignent la démarche PDE

Le CROUS (490 personnes), la Caisse d'Allocations Familiales (400 personnes), la clinique du Parc à Castelnau-le-Lez (300 personnes), la mairie de Castelnau-le-Lez (280 personnes), ACM (270 personnes), l'Orchestre National et l'Opéra de Montpellier (250 personnes), la régie municipale des Maisons pour Tous de Montpellier (250 personnes) et la SERM (75 personnes).

Ces 8 structures représentent un effectif total de 2 315 salariés.

Sept autres conventions à venir

Sept nouvelles conventions seront signées dans le courant du printemps 2007 :

Midi Libre, le CHU, la DDAS-DRASS, La Poste, EDF, la clinique du Millénaire et Genesys SA.

Ces entreprises représentent un effectif total de 12 500 salariés.

Sept démarches en cours

Enfin, sept autres démarches sont en cours : IBM, SNCF, Conseil Général de l'Hérault, Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Agropolis, Office de Tourisme de Montpellier, Réseau Ferré de France...

Avant l'été 2007, plus de 20 000 salariés devraient bénéficier d'un PDE.

Les huit signataires

CROUS (Centre régional des œuvres universitaires sociales)

Le CROUS de Montpellier, dans le cadre de sa politique sociale, souhaite proposer à ses salariés des offres avantageuses destinées à limiter l'usage de la voiture individuelle. Il prévoit de mettre en place une série d'actions, notamment la prise en charge d'une partie du coût des abonnements de transport. Les objectifs de report modal consistent à atteindre, en trois ans, 25 % d'utilisation des modes alternatifs (transports en commun, covoiturage et vélos) pour les déplacements domicile-travail.

- prise en charge par l'employeur de 40 % du coût de l'abonnement "forfait annuel pour tous" de TAM, donnant accès à tout le réseau de transports de l'agglomération ;
- Participation au coût des déplacements en train et bus départementaux ;
- Mise à disposition des salariés d'un logiciel d'aide à la recherche d'équipage pour le covoiturage ;
- Achat de vélos de service et implantation de parcs à vélos.

Le plan d'actions :

- Actions de communication : relais intranet, journaux interne et externe ;
- Désignation d'une personne relais au sein du Crous ;
- Mise en place de prestations spécifiques régionales dans le cadre de l'action sociale du CROUS aidant à la mise en œuvre du PDE.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier s'engage dans une démarche volontaire visant à mettre en place un ensemble cohérent de mesures avec pour objectifs de :

- Réduire l'utilisation de la voiture individuelle dans les trajets domicile-travail de ses salariés au profit de modes de transports alternatifs ;
- Participer à la réduction du trafic automobile et de la pollution atmosphérique afin de préserver l'environnement de l'Agglomération montpelliéraine ;
- Répondre aux exigences de développement durable contenues dans la Convention d'Objectifs et de Gestion définissant les orientations de la branche famille.

Le plan d'actions :

- Prise en charge par l'employeur de 20 % sur l'abonnement "forfait annuel pour tous" de TaM ou prise en charge par l'employeur d'un montant forfaitaire annuel sur l'abonnement TER ou Hérault Transport, égal au montant de la participation sur l'abonnement « forfait annuel pour tous » de TaM ;
- Adhésion au dispositif de recherche d'équipage pour le covoiturage dont la consultation est accessible sur le site internet (en accès libre pour les salariés) ;
- Fourniture de kits vélo (casque, éclairage...).

Clinique du Parc

La PDE de la Clinique du Parc s'inscrit dans le contexte de l'arrivée de la ligne 2 et de la réflexion de la ville de Castelnau-le-Lez sur la circulation de modes doux, et a pour objectif d'améliorer l'accessibilité de son site pour son personnel, mais aussi de ses visiteurs et ses consultants.

La clinique a construit une démarche PDE en concertation avec le Comité d'entreprise et TaM.

Le plan d'actions :

- prise en charge par l'employeur de 20% sur l'abonnement "forfait annuel pour tous" de TaM, donnant accès à toutes les lignes de l'agglomération de Montpellier (tramway, bus et aux parkings tramway) ;
- Mise place d'une navette gratuite reliant la station Tramway Charles De Gaulle à la clinique ;
- Mise à disposition des salariés d'un logiciel d'aide à la recherche d'équipage pour le covoiturage ;
- Mise en valeur des accès modes doux le long des Rives du Lez ;
- Plan de communication général sur les modes alternatifs (bulletins de paye, presse locale).

Mairie de Castelnau-le-Lez

Une enquête a été menée en septembre 2006 sur les modes utilisés par les salariés : 55% d'entre eux ont répondu. Il est ressorti que 50% de l'effectif total des agents est originaire de Castelnau-le-Lez.

Le PDE de la mairie de Castelnau-le-Lez s'inscrit dans une politique générale de la Ville, s'appuyant notamment sur 3 éléments favorables :

- La restructuration du réseau de transport sur la commune ;
- La politique de stationnement en centre-ville ;
- La réflexion engagée sur les déplacements doux.

Le plan d'actions :

- Prise en charge par la Ville de 40% du coût des abonnements TaM ;
- Favoriser les modes doux (aménagement urbain et des locaux) ;
- Opérations de sensibilisation au covoiturage.

ACM

ACM a décidé de s'associer à l'action de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en faveur de l'environnement et de la qualité de vie. Son objectif est de participer à la réduction du trafic automobile et de la pollution atmosphérique en rationalisant les habitudes de déplacements de ses salariés (trajets domicile/travail et déplacements professionnels) et en favorisant les modes alternatifs à la voiture individuelle. ACM intègre ainsi le groupe des entreprises labellisées PDE – Agglomération.

Le plan d'actions :

- Prise en charge par ACM de 40 % du prix de l'abonnement "forfait annuel pour tous" de TaM ;
- Rationalisation de l'organisation des déplacements professionnels ;
- Facilitation du stationnement des vélos dans les services.

Association Opéra et Orchestre National de Montpellier

La démarche PDE globale de L'Association Opéra et l'Orchestre National de Montpellier, partageant les objectifs du groupe Montpellier en matière de lutte contre les nuisances de la circulation automobile, vise à faciliter l'accès de ces sites en modes alternatifs non seulement à ses salariés, mais aussi à ses spectateurs en proposant des avantages sur les trajets en transports en commun.

Le plan d'actions :

- Participation financière de l'employeur à l'achat par le salarié d'un abonnement annuel valable sur l'ensemble du réseau TaM - 38% du forfait annuel pour tous ;
- Mise à disposition, pour les déplacements professionnels, d'une carte de transport 10 voyages sur le réseau TaM ;
- Création, à destination du public, d'un abonnement combinant 5 spectacles et une carte de 10 voyages sur le réseau TaM.

Régie municipale des Maisons pour Tous de Montpellier

La Régie Municipale d'exploitation des Maisons pour Tous de la Ville de Montpellier s'est mobilisée depuis plusieurs années sur l'intégration des notions de développement durable. Cela s'est traduit par différentes actions de sensibilisation initiées par chacune des Maisons pour Tous envers ses abonnés. La régie se devait donc, pour prolonger ces actions, de mettre en place un PDE. Ce plan, outre les avantages liés à ses objectifs directs : réduction des émissions de gaz à effets de serre, pollutions atmosphériques, fluidification de la circulation automobile etc, présente des avantages directs pour les salariés de la régie : réduction de 40% du coût des abonnements sur les transports en commun de l'agglomération de Montpellier, mise à disposition sur les structures de tickets d'abonnement pour les transport professionnels et encouragement pour l'autopartage. Tout cela induira une diminution des stress liés à la conduite automobile, du risque d'accident, apportera un supplément de convivialité et aidera chacun à prendre conscience de son éco-responsabilité. Le PDE de la régie des Maisons pour Tous entrera en vigueur le 30 mars pour s'inscrire, en amont, dans le cadre de la semaine du développement durable.

Le plan d'actions :

- Un volet transports en commun ;
- Un volet covoiturage ;
- Un volet déplacements professionnels ;
- Un volet communication.

SERM (Société d'équipement de la région montpelliéraine)

LA SERM, dans le cadre de sa politique sociale, souhaite aider ses salariés en participant à l'abonnements transports en commun. Par cette convention, elle permet désormais à ses salariés de ne plus faire l'avance de l'abonnement et intègre le groupe des entreprises labellisées PDE, bénéficiant ainsi du logiciel de covoiturage, du partenariat avec l'autopartage et des actions de communication du Club PDE.

Le plan d'actions :

- Prise en charge par l'employeur de 90% sur l'abonnement "forfait annuel pour tous" de TaM ;
- Mise à disposition des salariés d'un logiciel d'aide à la recherche d'équipage pour le covoiturage.

PDE mode d'emploi

L'INSEE prévoit une augmentation de la population de l'Agglomération montpelliéraine entre 60 000 à 100 000 d'ici à 2012. Le besoin d'offre de transport va s'accroître. Avec son Plan de Déplacements Urbains, Montpellier Agglomération anticipe ces futurs besoins en proposant des mesures favorisant l'utilisation des transports en commun et des modes doux. Dans une délibération du Conseil d'Agglomération du 31 juillet 2005, Montpellier Agglomération a voté une bonification de 10% sur le « forfait annuel pour tous » pour les salariés des entreprises qui signent une convention PDE.

Les avantages de la convention

- **réduction de 10 % sur l'abonnement annuel TaM** (tramway et bus) pour les entreprises signataires d'un PDE. TaM met à leur disposition un forfait de transport annuel, permettant la libre circulation sur toutes les lignes de l'Agglomération de Montpellier et le libre accès aux parkings tramway. Montpellier Agglomération prend en charge 10 % du forfait annuel pour tous les salariés de ces entreprises.
- **Accès au logiciel de covoiturage** dédié conçu par Montpellier Agglomération et installé sur l'intranet des entreprises signataires. Il permet de déposer et de consulter les offres pour mutualiser les trajets.
- **Assistance et aide de TaM** aux étapes suivantes de leur démarche :
 - Préparation du PDE : méthodologie de la démarche, mise au point de l'enquête sur les déplacements des salariés, diagnostic accessibilité de l'entreprise, présentation du PDE en interne ;
 - Recherche de solutions de transport : accès facilités de l'entreprise, dessertes en transports en commun, promotion des vélos, incitation au covoiturage, regroupement inter-entreprises de moyens de transport ;
 - Communication auprès du personnel : sensibilisation aux avantages du PDE, présentation des résultats de l'enquête sur les déplacements, information dans l'entreprise sur le réseau TaM, organisation d'une journée événementielle...
 - Evaluation des résultats du PDE : objectifs d'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture, mesure des évolutions, préconisation d'ajustements...

Le point sur le réseau de bus de l'Agglomération de Montpellier

Après un mois de fonctionnement du nouveau réseau des bus suite à la mise en service de la ligne 2 du tramway, Montpellier Agglomération a souhaité apporter les premiers ajustements pour mieux satisfaire encore les habitants de l'Agglomération.

La mise en service de la ligne 2 du tramway a été accompagnée d'une importante restructuration du réseau des bus, visant à développer la fréquentation des transports en commun dans l'Agglomération.

A l'horizon 2009, 67 millions de voyageurs devraient être transportés sur toutes les lignes de l'Agglomération, soit une augmentation de 25% par rapport à 2006.

Cette perspective s'appuie sur la cohérence de l'ensemble du réseau organisé autour des lignes de tramway, complétées par des lignes de bus en correspondance avec le tramway et par des parkings tramway (3 000 places de stationnement) favorisant l'intermodalité.

Ces évolutions induisent des modifications dans les déplacements et des changements d'habitudes nécessitant un temps d'adaptation. Un premier bilan de la fréquentation du nouveau réseau sera réalisé au printemps prochain afin de préparer la rentrée 2007.

Des ajustements d'offre à partir du 26 février 2007

La mise en service du nouveau réseau a demandé une adaptation des personnels d'exploitation pour faire face aux irrégularités et aux défaillances inhérentes à la complexité technique des lignes de tramway. Les équipes de TaM et d'Hérault Transport se sont mobilisées sur le terrain (100 personnes aux arrêts la première semaine) pour assurer un suivi du fonctionnement des lignes concernées et apporter les correctifs nécessaires. Suite aux demandes des habitants, Montpellier Agglomération a décidé de mettre en place des mesures d'ajustement.

- Création d'une nouvelle ligne TaM connectée à la Ligne 2 : la ligne 36
Elle assurera 2 dessertes :
 - **Montaud / Saint-Drézéry / Jacou (Cap Alpha) / Clapiers (Château-Collège) / Station Ligne 2 Charles de Gaulle**, au rythme de 4 trajets par jour. Cette desserte sera complétée par des modifications horaires apportées par Hérault Transport sur la ligne 111, avec des correspondances avec la ligne 22 (Clapiers / Jacou).
 - **Jacou (Cap Alpha) / Clapiers (Château-Collège) / station L2 Charles de Gaulle**, avec une fréquence de 45 minutes.
- Prolongement de la ligne 14 (Les Aubes) vers la Pompignane (terminus P.Semard)
- Rabattement de la ligne Hérault Transport 109 (Courmonsec / Courmonterral / Pignan / Lavérune) à la station Ligne 2 Mas Drevon. Le recalage des temps de parcours des cars et le changement

de station de rabattement (actuellement Sabines) permettra de réduire le temps de trajet d'environ 15 minutes.

- Modification d'itinéraire de la ligne 22 dans Jacou, avec un passage par la Grand'rue,
- Prolongement de trajets de la ligne 33 (Fabrègues) jusqu'à Saussan pour les sorties de 16h et de 17h du lycée Clemenceau.

Le coût global de ces ajustements s'élève à 150 000€ / an.

Des mesures complémentaires

Dans le cadre du schéma de restructuration, d'autres mesures seront applicables dans les prochaines semaines :

- Ligne 31 – Castries
desserte du dimanche à compter de juin.
- Ligne 32 - Villeneuve-lès-Maguelone :
 - bus supplémentaire à 17h de Montpellier à Villeneuve-lès-Maguelone à partir du 26 février,
 - desserte du dimanche à compter de juin,
 - maintien du bus de 7h de Villeneuve-lès-Maguelone à Montpellier, pendant les vacances scolaires (à compter du 12 février).
- Ligne 34 - Cournonsec / Cournonterral / Pignan / Lavérune
desserte du samedi depuis janvier dernier.

L'autopartage, un nouveau service de Montpellier Agglomération

*Afin de compléter ses dispositifs d'alternative à la voiture individuelle,
Montpellier Agglomération promeut la mise en place d'un service d'autopartage.*

Un service pratique, économique et écologique

Le service d'autopartage consiste à mettre en commun au profit d'utilisateurs abonnés une flotte de véhicules permettant à chaque abonné (particulier, entreprise ou administration) d'accéder à un véhicule sans chauffeur pour le trajet de son choix et pour une courte durée.

Le développement d'un service d'autopartage contribuera à la limitation du nombre de voitures en offrant aux personnes ayant une utilisation occasionnelle de la voiture, une solution alternative à l'achat d'un véhicule. Pour les utilisateurs des transports public, ce service offrira en complémentarité aux réseaux de transports en commun un moyen économe de déplacement.

Un partenariat entre Montpellier Agglomération et Modulauto

Montpellier Agglomération a lancé, en septembre 2006, un appel à projet afin de désigner un porteur de projet qui propose un service de qualité, attractif et évolutif. Modulauto (société Flex'auto) présente toutes les qualités nécessaires pour mener à bien ce projet. Montpellier Agglomération a donc initié un partenariat avec cette entreprise. Une subvention de 18 000 € lui sera attribuée en 2007, puis 8 000 € en 2008.

**Cette aide permettra à la société de développer son service d'autopartage,
avec 12 véhicules disponibles en 2007, 21 en 2008 et 31 en 2009.**

Un objectif : limiter l'usage de véhicules

Ce service permettra de limiter considérablement l'usage de véhicules particuliers, notamment au centre de l'Agglomération. En effet, les objectifs de développement de cette entreprise visent à atteindre une clientèle d'environ 550 abonnés d'ici 2009.

Création d'une tarification TaM / Modulauto

Montpellier Agglomération et TaM mettent en place un abonnement annuel TaM / Modulauto avec une réduction de 25 % sur les tarifs en vigueur.

Ainsi pour 355 €/an (au lieu de 474 €), soit 30 €/mois, les utilisateurs pourront emprunter les transports collectifs pour leurs trajets habituels, notamment domicile-travail, et profiter du service d'autopartage Modulauto pour les trajets occasionnels.

La société Flex'auto

La société Flex'auto a démarré son activité en septembre 2006. Actuellement, six véhicules sont disponibles dans les parkings du cœur de ville de Montpellier : Arceaux, Corum, Comédie, Laissac, Europa et Gambetta. Avant la fin de l'année, douze véhicules seront disponibles, dans les mêmes parkings ainsi qu'aux parkings Arc de Triomphe et Nombre d'Or. A terme d'autres emplacements seront proposés dans l'Agglomération.

Modulauto est affiliée au réseau France Autopartage, ce qui permet aux adhérents de bénéficier du même service dans d'autres villes (Strasbourg, Lyon, Grenoble, Marseille et Bordeaux).

Modulauto, comment ça marche ?

Adhésion

L'utilisateur adhère pour une durée d'une année, mais il est libre de quitter le service à tout moment avec un préavis d'un mois.

Réservation

Le service est utilisable 24h/24 . L'adhérent réserve par Internet ou téléphone, dans la station réseau la plus proche, une voiture disponible.

Il récupère la voiture quelques minutes plus tard, l'ouvre grâce à sa carte à puce, et la rapporte au même endroit à l'heure convenue.

Facturation

Les kilomètres parcourus pendant le trajet sont automatiquement relevés par l'ordinateur de bord et transmis au système de gestion. Seuls les kilomètres parcourus et le temps d'utilisation sont facturés.

Le paiement se fait par prélèvement automatique.

La phase de démarrage (depuis septembre) a été un succès, avec une cinquantaine de contrats signés, dont cinq entreprises et associations.



Modulauto
Tél. : 04 67 60 00 51
www.modulonet.net

Création d'une Commission intercommunale pour l'Accessibilité

Montpellier Agglomération a engagé depuis 1996 une politique de mise en accessibilité de l'ensemble du réseau TaM (bus + tram), en collaboration avec le Comité de Liaison et de coordination des Associations de personnes handicapées. Les deux lignes de tramway sont entièrement accessibles.

**A ce jour, 103 bus sont accessibles, soit 75% du parc TaM.
La totalité du parc sera équipée dans les 3 ans à venir.**

Dans les tramways, les aménagements portent sur la création de bandes d'éveil de vigilance sur certaines bordures de trottoirs et les quais pour les déficients visuels, ou encore les bandes de guidage podotactiles installées aux abords de la gare et du quartier piéton d'Antigone.

Parallèlement, Montpellier Agglomération accompagne le GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques) grâce à une subvention de 900 000 € en 2007, en hausse de 9 % par rapport à 2006. Ce service permet aux personnes dont le handicap les empêche d'utiliser les transports en commun, de se déplacer au sein de l'Agglomération. Les véhicules (mini-bus) sont spécialement aménagés pour les fauteuils roulant, et sont équipés de radio téléphones et du système GPS afin de pouvoir répondre plus facilement et plus efficacement à la demande.

Aujourd'hui, Montpellier Agglomération franchit une nouvelle étape avec la création de la commission d'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite.

Montpellier Agglomération crée une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite. Cette Commission a un rôle consultatif. Elle sera associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des services de transports publics ainsi qu'à l'élaboration des plans de mise en accessibilité des voiries et espaces publics. Elle sera également sollicitée dans le cadre de l'élaboration du volet « accessibilité » du PDU.

La composition et le mode de gestion de cette Commission ne sont pas formalisés par la loi. La Commission intercommunale d'accessibilité des personnes à mobilité réduite se réunira 2 à 3 fois par an.

Sa présidence est assurée de plein droit par le Président de la Communauté d'Agglomération. Cette Commission sera composée de :

- **Présidence déléguée** : Jean-Pierre Moure, Premier vice-président de Montpellier Agglomération
- **Membres** : Annie Bénézech, Thierry Breyse, Paul Charlemagne, Josiane Collerais, Serge Fleurence, Pierre Maurel, Louis Pouget, Patrick Royer, Robert Subra.
- **Représentants des Institutions** : 1 représentant de l'Etat,
1 représentant du Conseil Général de l'Hérault,

1 représentant de la Ville de Montpellier,
2 représentants des services de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (Direction des Transports et de la Voirie et Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat).

- **Représentants des transports en commun** : 1 représentant du GIHP,
1 représentant de TaM,
1 représentant du syndicat mixte Hérault Transport.

- **Représentants des associations** : 1 représentant de la CLCV (Confédération Locale du Cadre de Vie),
1 représentant de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports),
3 représentants du Comité de liaison et de coordination des associations de personnes handicapées et malades chroniques.

La mise en accessibilité du tramway

Un protocole a associé TaM, le CCAS de la Ville de Montpellier et le Comité de Liaison et de coordination des personnes handicapées et malades chroniques dans l'étude et la réalisation des lignes 1 et 2 du tramway, portant sur le matériel roulant, les stations et les aménagements urbains dans l'environnement du tramway.

Cette collaboration a donné lieu à plusieurs réunions du groupe de travail "Accessibilité Tramway" tout au long de la conception et de la réalisation des lignes de tramway.

Les préconisations ont porté sur :

- L'aménagement intérieur des rames de tramway : barres de préhension, positionnement des fauteuils roulants, hauteur des boutons, information visuelle et sonore. Rappel : les rames de tramway sont à plancher bas ;
- Les stations tramway : hauteur et largeur des quais, inclinaison des rampes, repérage pour les malvoyants (bandes d'éveil de vigilance, position des portes sur le quai, ...), barrières de protection, positionnement des mobiliers, revêtement des sols...
- Les aménagements urbains : configuration des traversées aux carrefours, pentes et ressauts, positionnement des mobiliers urbains...

Depuis novembre 2006, après une prise en charge effectuée par le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP), ses adhérents ont la possibilité d'effectuer gratuitement une correspondance sur le tramway.

Les nouveautés sur la ligne 2

- Un plancher bas intégral sur toute la longueur de la rame ;
- Un seuil fixe de porte des rames, plus fiable que la palette rétractable, permettant de diminuer la lacune horizontale entre le plancher de la rame et le quai de la station ;
- Une barre centrale rembourrée au milieu de la rame pour la sécurité des personnes en fauteuil roulant ;
- Des barres de maintien près des portes plus confortables pour les personnes malvoyantes ;
- Des afficheurs d'information sur les quais plus visibles (prochains passages des rames) ;
- Un système d'annonces sonores est actuellement testé à la station commune Ligne 1 / Ligne 2 de la place de l'Europe. Ce système à déclenchement par boîtier EO pour les personnes malvoyantes, qui permet d'annoncer la destination de la rame arrivant en station, sera ensuite étendu aux autres stations communes à plusieurs lignes de tramway.

Le programme d'accessibilité bus

Depuis 1995, les nouveaux bus sont dotés d'un plancher bas (30 cm), facilitant la montée et la descente des voyageurs. En 1999, une première phase d'aménagement des arrêts de la ligne 15 a été réalisée dans le cadre du programme subventionné par la Direction Interministérielle de la Ville et la Direction des Transports Terrestres. Mais c'est en 2002 que Montpellier Agglomération a engagé un programme d'ensemble de mise en accessibilité du réseau bus, en collaboration avec TaM et le Comité de Liaison des Associations de personnes handicapées. En février 2003, la ligne 12 (Près d'Arènes / Grammont) a été la première ligne accessible du réseau, avec :

- des bus à plancher bas, avec une palette escamotable pour l'accès des fauteuils roulants (porte centrale) et un espace réservé et sécurisé dans la partie centrale du bus ;
- Les arrêts principaux réaménagés avec un quai rehaussé (21 cm), facilitant l'accès au bus pour les personnes en fauteuil roulant ;
- Une bande d'éveil et de vigilance a également été posée près du poteau ou de l'abribus, afin de faciliter le repérage de l'arrêt par les personnes malvoyantes ;
- Aux arrêts encore non réaménagés, le bus peut s'abaisser, afin de se mettre au niveau du trottoir.

Les lignes de bus accessibles au 1^e janvier 2007

- ❖ L8 : La Rauze / Gare Saint-Roch
- ❖ L9 : La Pompignane / Grammont
- ❖ L12 : Près d'Arènes / Gare Saint-Roch
- ❖ L14 : Saint Maur / Léon Blum
- ❖ L15 : P.de Coubertin / Gare St Roch
- ❖ L16 : Euromédecine / Tournezy
- ❖ La Ronde

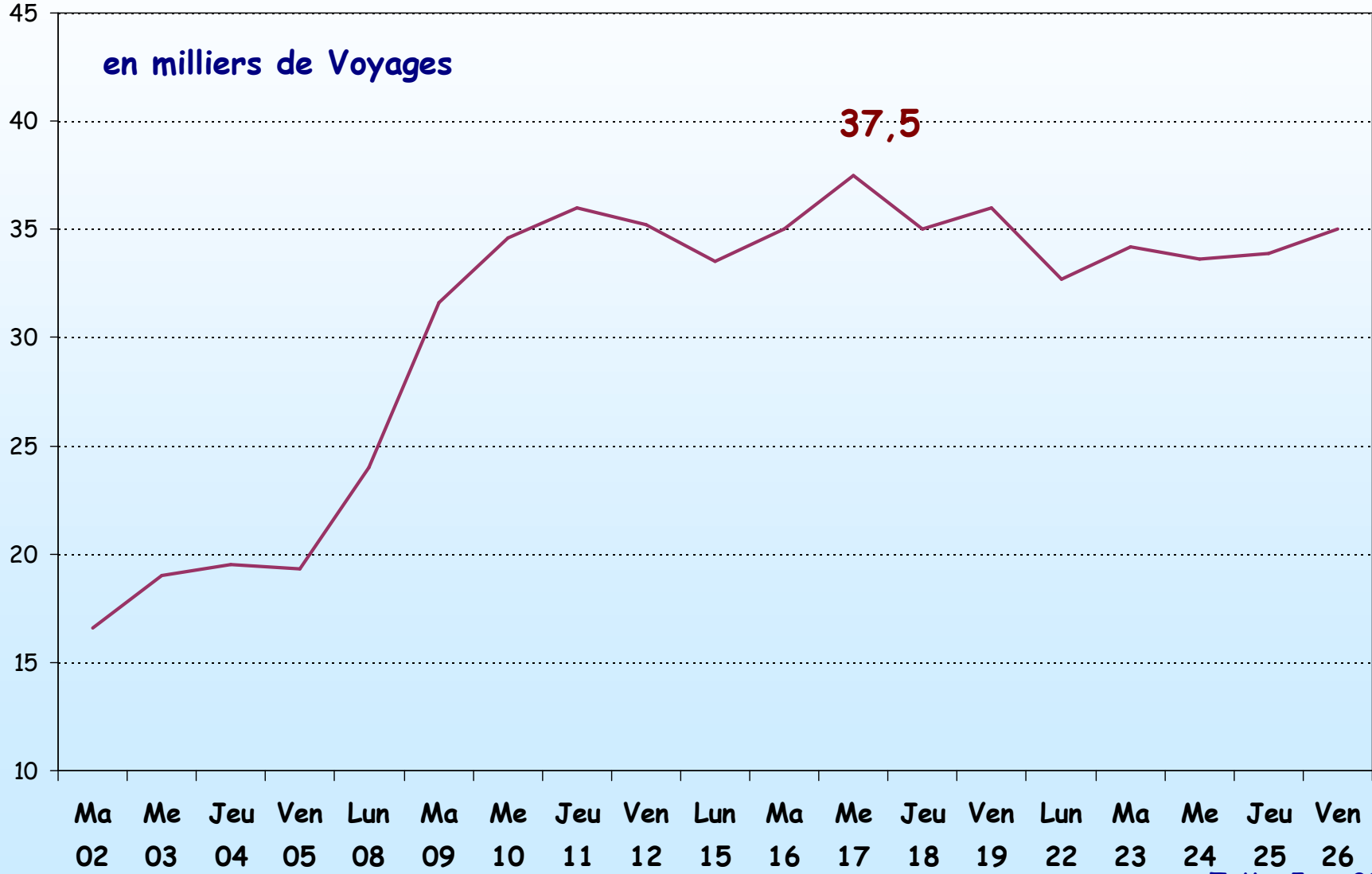
Ligne 2 : une fréquentation en hausse constante

Depuis sa mise en service le 16 décembre dernier, et conformément aux prévisions de fréquentation, la ligne 2 poursuit son développement.

Sa fréquentation atteint 35 000 à 37 000 voyageurs par jour, soit plus du double de celle des bus qui circulaient sur l'itinéraire de cette ligne 2.

- Sans surprise, les 2 stations les plus fréquentées sont **Gare Saint-Roch avec 5 900 voyageurs/jour et Corum avec 5 100 voyageurs/jour**.
Les branches Nord (Jacou / Beaux-Arts) et Sud (St Jean de Védas/Rondelet) sont assez équilibrées avec 9 000 à 10 000 voyageurs/jour.
- **Des rames de tramway supplémentaires** ont été ajoutées à l'heure de pointe du matin à St Jean de Védas Centre (3 rames), à Sabines (2 rames) et Notre Dame de Sablassou (1 rame).
- **La régularité de la ligne s'améliore** : aujourd'hui, 95% des voyageurs attendent moins de 10 minutes en station (75% en décembre et 85% en janvier).

Fréquentation du Tram 2 du Lundi au Vendredi (janvier 2007)



Un tramway jusqu'à 2h du matin à partir du 21 juin

A fin de répondre aux demandes des noctambules, Montpellier Agglomération a décidé de prolonger l'amplitude horaire des lignes 1 et 2 tous les vendredis et samedis à compter du 21 juin 2007, jour de la Fête de la musique. Ainsi, les tramways circuleront jusqu'à 2h du matin. Cette initiative offrira plus de souplesse pour les derniers retours du week-end.

Le tramway de Montpellier deviendra ainsi le tramway le plus noctambule de France !

Derniers passages à Gare St Roch

	Horaires actuels	A partir du 21 Juin
Ligne 1		
Vers Mosson	1h00	2h00
Vers Odysseum	0h25	1h30
Ligne 2		
Vers Jacou	0h15	1h00
Vers St Jean de Védas	1h00	2h00

La ligne 3 du tramway est lancée

Le design de la ligne 3, créé par Christian Lacroix, a été dévoilé en début de semaine. Cette première grande étape marque le lancement du projet.

Les prochains rendez-vous :

- Les résultats de l'enquête publique attendus mi-mars,
- La Déclaration d'Utilité Publique attendue pour l'été 2007,
- Le démarrage des travaux à l'été 2009.
- La mise en service en septembre 2012.

La ligne 3 en chiffres

- 4 communes traversées : Juvignac, Montpellier, Lattes et Pérols
- 22,4 kilomètres : longueur de la ligne
- 32 : nombre de stations
- 25 : nombre de rames
- 30 mètres : longueur des rames
- jusqu'à 205 voyageurs : capacité d'accueil des rames
- 55 000 à 60 000 voyageurs/jour : fréquentation prévue
- 5 minutes sur la partie centrale : fréquence de passage
- 7 stations en interconnexions (quatre avec la ligne 1, trois avec la ligne 2)
- 7 parkings relais : 3 parkings tramway et 4 parkings de proximité
- 2012 : mise en service

Coût total de la ligne 3 : 450 M€

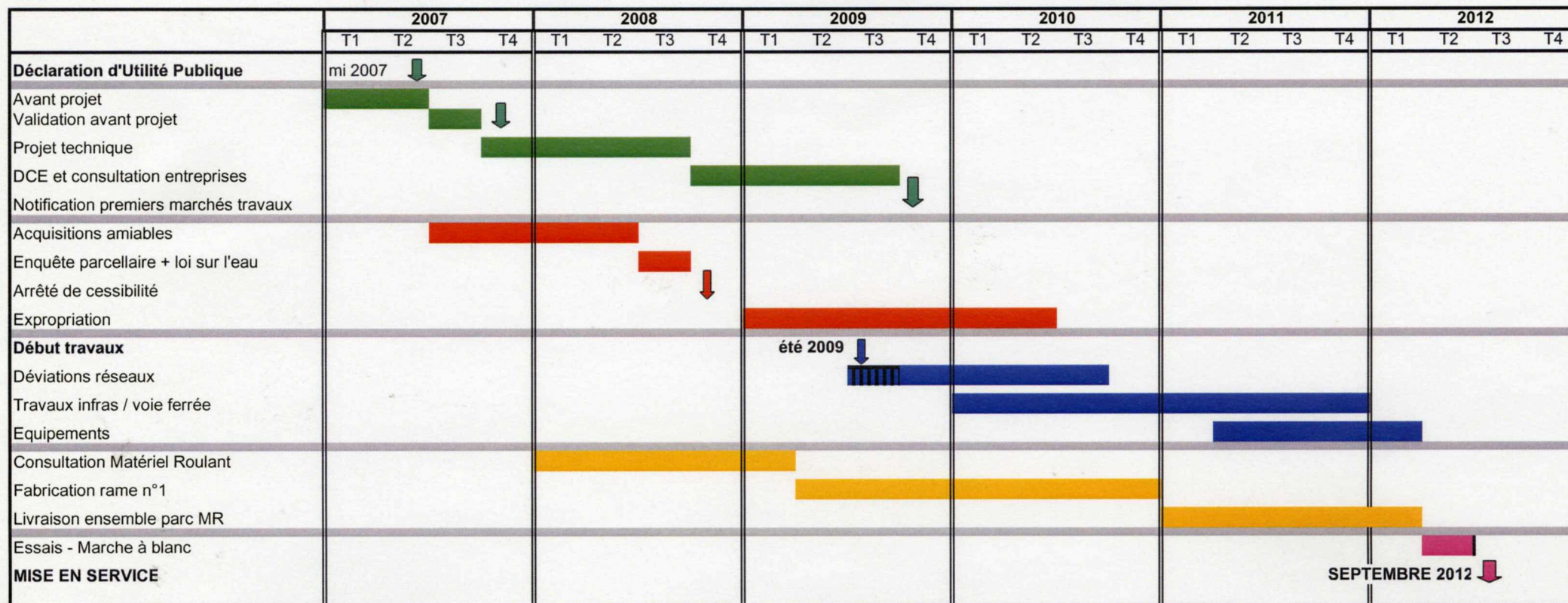
Financement

Montpellier Agglomération : 250 M€

Subventions sollicitées :

- auprès de l'Etat : 100 M€
- auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon : 50 M€
- auprès du Conseil Général de l'Hérault : 50 M€

Planning prévisionnel de la ligne 3 du tramway de Montpellier Agglomération



Extension des parkings tramway

La fréquentation de l'ensemble des parkings tramway ne cesse de croître. Avec une augmentation de 12% par an, elle a dépassé les 350 000 voitures en 2006 sur l'ensemble des parkings.

Montpellier Agglomération prévoit, avant l'été, une extension de capacité des parkings tramway, déjà saturés, aux extrémités de la ligne 2.

- Saint Jean le Sec : + 100 places (soit 250 places)
- Jacou : + 40 places (soit 70 places)
- Georges Pompidou : + 100 places (soit 250 places)

A partir de début mars, le parking de Saint Jean le Sec sera aménagé en parking tramway surveillé, et proposera la tarification habituelle : forfait à 4€ ou 3€ avec le Pass'agglo (stationnement 1 jour + tickets aller-retour tramway gratuits pour chaque passager) et gratuité pour les abonnés TaM.

12 parkings disponibles

Ligne 1

- Mosson (180 places)
- Euromédecine (350 places)
- Occitanie (620 places)
- Odysseum (400 places)

Ligne 2

- Notre Dame de Sablassou (370 places)
- Sabines (350 places)
- 6 parkings de proximité :**
 - station Saint Jean de Védas Centre (80 places)
 - station Saint Jean le Sec (150 places)
 - station Charles de Gaulle (70 places, réservées aux abonnés)
 - station Via Domitia (60 places)
 - station Georges Pompidou (150 places)
 - station Jacou (50 places)

Les parkings tramway Euromédecine, Occitanie, Odysseum, Notre Dame de Sablassou et Sabines proposent également des véloparcs, avec un point de location de vélos (gratuit pour les abonnés TaM) et un gardiennage gratuit pour les vélos personnels.

Pour la ligne 3, sept parkings sont prévus :

- Bonnier de la Mosson (1 000 places),
- Pont Trinquat (1 000 places)
- Garcia Lorca (400 places),

4 parkings de proximité

- Juvignac (50 places),
- Lattes (50 places),
- Parc des Expositions (ensemble des places du Parc),
- Pérols (50 places).

Lancement de la tarification intermodale TaM-TER

Montpellier Agglomération et le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon s'associent pour mettre en place une tarification intermodale sur l'axe Montpellier-Nîmes, avec extension progressive jusqu'à Narbonne.

Le principe est de permettre aux usagers des transports publics de la région d'utiliser les TER et les transports urbains en payant un tarif unique forfaitaire.

Un tarif intermodal TaM - Hérault Transport est déjà en place depuis le 8 janvier 2007.

Ces nouveaux tarifs seront mis en place en 3 étapes :

➤ **La zone Montpellier - Nîmes**

Un abonnement mensuel pour les déplacements domicile-travail sera proposé en avril prochain. Ce dispositif sera étendu aux abonnements étudiants à la rentrée 2007.

- Extension progressive à l'ensemble de l'axe **Narbonne – Nîmes**
- Extension à tout public et tout abonnement

Les tarifs

Abonnement domicile – travail mensuel	Prix abonnement intermodal	Economie
Zone Montpellier à Lunel / Vergèze	68 €	19,10 €
Zone Montpellier à Nîmes	91 €	52 €
Zone Lunel / Vergèze à Nîmes	68 €	19,10 €

Dans un premier temps, le titre intermodal sera constitué d'un billet TER et de la carte à puce TaM rechargée par la SNCF. Ultérieurement, avec la mise en place d'une billettique compatible sur tous les réseaux, un seul titre sera délivré dans tous les points de vente.

Un véritable service public du vélo

Montpellier Agglomération poursuit sa politique de déplacements urbains avec une accentuation de l'utilisation de modes de déplacements doux et non polluants. Ainsi, le développement de l'usage des vélos s'opère grâce à une série d'initiatives pour faciliter et accroître la pratique du vélo, tant pour les loisirs que pour les déplacements professionnels. Ainsi, se met en place un véritable service public du vélo. Plusieurs initiatives en témoignent comme la location automatique des vélos, le Pack Vélo Mobilité, les Véloparcs aux stations tramway et le renforcement de l'opération Véloplage à Villeneuve-lès-Maguelone.

1 – Location automatique de vélos

Montpellier Agglomération s'est fixé comme objectif de développer durablement son territoire en organisant les déplacements selon une stratégie globale de limitation de l'usage des véhicules individuels. Les reports modaux de la voiture particulière sur les transports en communs et sur les modes doux (deux roues, marche à pied) sont une priorité. Ainsi, L'Agglomération s'engage sur le développement des modes de transports doux et notamment l'utilisation des vélos.

Montpellier Agglomération lance, dans le centre-ville de Montpellier, la location automatique de vélos, soit 600 vélos disponibles sur environ 35 stations.

Ce principe est également assorti d'une tarification attractive pour développer l'usage du vélo en assurant, notamment, une complémentarité tarifaire entre ce système et les transports collectifs urbains.

Un appel d'offre est en cours afin de permettre de désigner un prestataire pour mettre en place ce service dès la prochaine saison estivale. A ce jour, trois sociétés ont fait acte de candidature :

- **MOVIMENTO** de Toulouse (références : Toulouse, Albi, Carcassonne)
- **CLEAR-CHANNEL** de Nanterre (références : Rennes, Oslo)
- **EFFIA** de Paris (références : Clermont-Ferrand, Toulon)

2 – Pack Vélo Mobilité

La mise en place depuis janvier du Pack Vélo Mobilité vise à inciter les agents de Montpellier Agglomération et ceux de TaM à utiliser le vélo comme mode de déplacement de proximité dans le cadre des déplacements professionnels et des trajets domicile-travail.

Le principe consiste à mettre à leur disposition des vélos de ville entièrement équipés avec panier et porte-bagage, et dotés de tous les accessoires de protection nécessaires (casque, pompe, kit de réparations et antivol).

A ce jour, sur les 20 vélos acquis par Montpellier Agglomération, 18 ont déjà été réservés par des agents.

Deux formules sont proposées :

- La simple mise à disposition du vélo ;
- La mise à disposition du vélo ainsi que d'un abonnement transport en commun auprès de TaM, pris en charge à 50 % par l'Agglomération. En contrepartie, l'agent renonce à l'utilisation d'une place de stationnement au parking du siège de Montpellier Agglomération.

3 – Véloparcs dans les stations tramway

Dans le cadre de l'intermodalité tram-vélo, Montpellier Agglomération a installé un Véloparc dans les pôles d'échanges Ligne 1 et Ligne 2 (Euromédecine, Occitanie, Odysseum, Sabines et Sablassou). Chaque Véloparc abrite une vingtaine de vélos et propose une mise à disposition gratuite pour les abonnés TaM ou le gardiennage gratuit des vélos personnels.

En complément à ces Véloparcs surveillés par le gardien du parking tramway, trois Véloparcs automatisés seront installés avant l'été aux stations St Jean de Védas Centre, Via Domitia et Jacou. Il s'agit de garages à vélos sécurisés disposant de 20 emplacements, qui permettront aux voyageurs TaM de déposer leur vélo en toute sécurité et à n'importe quelle heure à l'aide d'un badge d'accès.

4 –Véloplage à Villeneuve-lès-Maguelone, 3^e édition

Mis en place dès l'été 2005, l'opération Vélo Plage connaît un succès grandissant. La première année a été vrai succès, avec près de 3 500 vélos prêtés et des retours clients très positifs. En 2006, 100 vélos au lieu des 50 installés initialement ont été mis à la disposition des usagers.

Cette année, le service sera lancé début juin jusqu'à septembre.

Comment ça marche ?

Pour 2,40 € l'aller/retour, les voyageurs bénéficient d'un service bus + vélo. Les vélos sont disponibles sur présentation d'un titre de transport valide TaM et d'une pièce d'identité, à l'arrêt « Pilou », au terminus de la ligne 32 à Villeneuve-lès-Maguelone, pour permettre aux voyageurs de rejoindre la plage située en zone naturelle protégée. Ce service fonctionne chaque été.

Montpellier Agglomération sensibilise les communes au Pédibus

Castelnau-le-lez, Clapiers, Jacou, Lattes, Lavérune, Montaud, une partie de Montpellier, Prades le lez, Saint Jean de Védas, Sussargues et Vendargues, ces 11 communes de l'Agglomération de Montpellier ont déjà adopté le Pédibus, un système d'entraide pour le ramassage scolaire.

Aujourd'hui, plus de la moitié des couples avec enfants sont bi-actifs et de nombreux parents accompagnent leurs enfants à l'école en voiture, ce qui entraîne de nombreux déplacements de courtes distances. Afin de réduire les congestions de véhicules autour des écoles et de faciliter la vie des parents qui travaillent, Montpellier Agglomération souhaite sensibiliser les autres communes à ce mode de transports. L'Agglomération mobilise donc les communes pour favoriser le développement des pédibus.

Le Pédibus est une démarche qui repose essentiellement sur le bénévolat des parents. C'est un véritable système d'entraide de ramassage scolaire alternatif à la voiture.

**Le Pédibus fonctionne de la même manière que des lignes de bus classiques
sauf que le ramassage se fait à pied ou à vélo.**

Deux à trois adultes sont mobilisés pour un groupe de quinze enfants.

L'initiative peut venir de parents, d'associations de parents d'élèves, de l'école, de partenaires de la vie scolaire (services scolaires, comités de quartiers, associations...) et pourra être proposée à l'occasion de conseils d'école, d'assemblées générales de parents d'élèves, de réunions spécifiques.

De multiples avantages

- Plus d'autonomie pour les enfants,
- Moins de voitures utilisées,
- Moins de véhicules à proximité des écoles,
- Plus de sécurité pour les enfants grâce à la réduction du nombre de voitures à proximité des écoles,
- Bénéfique pour la santé.